

Issue No. 8

[Texte]

M. Tardif: Monsieur le président . . .

Le président: Excusez-moi, monsieur Tardif.

M. Tardif: Je pourrais ajouter, monsieur le président, que selon les politiques du CRTC nous sommes également obligés d'accorder en plus du temps prescrit dans le projet de loi, du temps au groupe communautaire; or il se pourrait fort bien également qu'un groupe communautaire, étant donné que nous nous trouvons en période électorale, veuille se servir des ondes pour faire une déclaration quelconque.

Le président: Parlez-vous de la responsabilité ou du temps additionnel?

M. Tardif: En fin de compte, cela couvre les deux mais je parle surtout de la responsabilité.

Le président: S'il s'agit de la responsabilité, enfin . . .

M. Forest: Ouvrez les ondes à des gens, à des groupes responsables.

Le président: Si vous voulez jouer le jeu, entrez dans l'esprit et jouez-le.

M. Tardif: Oui, il faut le jouer à 100 p. 100.

The Chairman: Thank you very much for appearing.

Mr. Short: Thank you for the privilege.

The Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair.

Fiches de 1972

[Interprétation]

Mr. Tardif: Mr. Chairman . . .

The Chairman: Pardon me, Mr. Tardif.

Mr. Tardif: I might add, Mr. Chairman, that according to CRTC policy we must also give time to community groups besides the time that is allowed in the bill; now what might happen is that a community group in an election period might want to use the airwaves to make some kind of declaration.

The Chairman: Are you talking about responsibility or additional time?

Mr. Tardif: Well, I am talking about both but mainly about responsibility.

The Chairman: Well, if it is responsibility . . .

Mr. Forest: What people take the air, responsible groups.

The Chairman: If you want to play the game, get into the spirit of it and play it.

Mr. Tardif: Yes, you have to play it 100 per cent.

Le président: Merci beaucoup d'être venu parmi nous.

M. Short: Merci de m'avoir accordé ce privilège.

Le président: La séance est remise à la demande du président.

Bill C-211

An Act to amend the Canada
Elections Act and the Income
Tax Act in respect of election expenses

APPEARING:

The Hon. Allan J. MacEachen
President of the Privy Council

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

Loi modifiant l'Acte électorale du
Canada et l'Acte de l'impôt sur le
revenu en ce qui concerne les dépenses

COMPARAÎSSANT:

M. l'hon. Allan J. MacEachen
président du Conseil privé

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Fourth Session

Twenty-eighth Parliament, 1972

Quatrième session de la

vingt-huitième législature, 1972